



Caen, le jeudi 27 octobre 2022

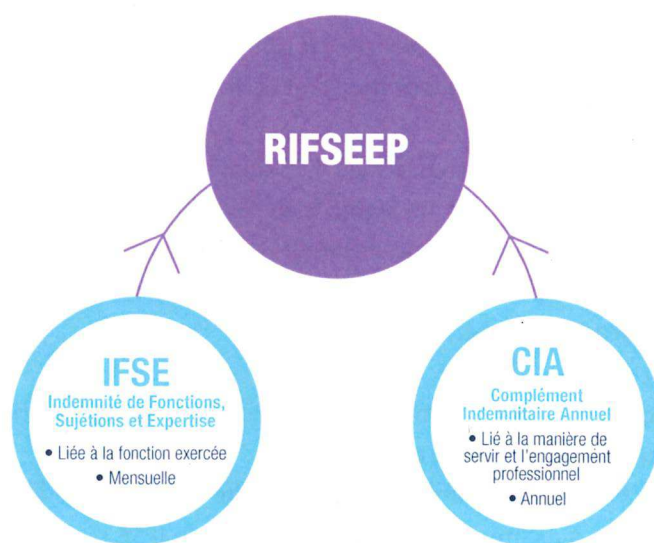
Lettre ouverte aux agents de la Communauté Urbaine de Caen, de la Ville de Caen et du CCAS

Objet : Mise en œuvre du RIFSEEP

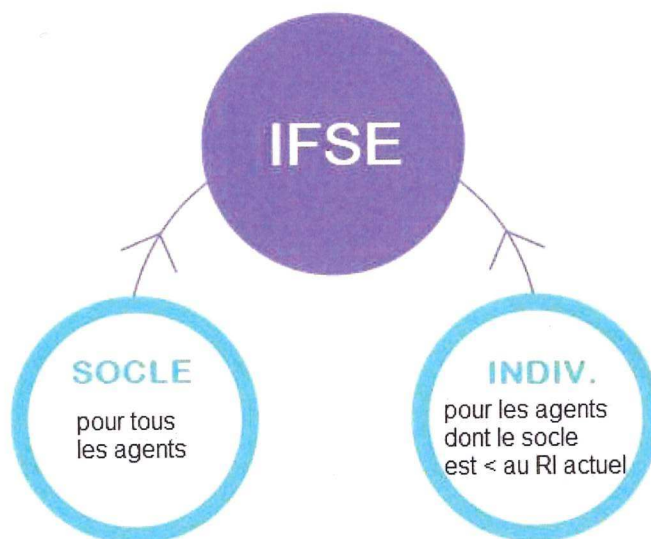
Nous souhaitons, par la présente lettre ouverte, porter à votre connaissance la position de la CFE CGC sur les modalités de mise en œuvre du RIFSEEP dans nos collectivités respectives et choisies par l'autorité territoriale.

Le Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Suggestions, Expertises et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) a vocation à se substituer à notre Régime Indemnitaire (RI) actuel et à englober un certain nombre de primes et autres indemnités pour une meilleure lisibilité et une harmonisation entre fonctions, filières et catégories.

Ce RIFSEEP se compose de 2 parties : l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (IFSE) et le Complément Indemnitaire Annuel (CIA). **L'application prochaine et généralisée du RIFSEEP ne concernera dans un premier temps que l'IFSE.**



L'IFSE elle-même se décompose en deux parties : L'IFSE socle à laquelle tout agent pourra prétendre, et l'IFSE individuelle qui viendra s'y ajouter pour les agents dont le montant d'IFSE socle serait inférieur à leur RI actuel, donc pour compenser la perte.



Dans ce cadre, les collectivités territoriales sont ensuite libres d'organiser comme elles l'entendent la classification des emplois par métiers / fonctions et de décider des montants d'IFSE qui leur seront alloués.

Pour nos 3 collectivités, l'autorité territoriale a décidé d'un classement par sous-groupes de fonctions (SG), répartis selon les filières et les catégories statutaires (cf. annexes 1 et 2), à l'exception de la catégorie C pour laquelle les montants d'IFSE ont pu être harmonisés, après proposition des différentes organisations syndicales dont notamment la CFE-CGC.

Si nous saluons l'esprit de ce dispositif et le souhait de l'autorité territoriale à revaloriser un maximum d'agents, nous observons néanmoins plusieurs éléments qui nous font craindre en réalité une perte pour de nombreux agents de chaque catégories et filières :

1. Les montants d'IFSE socle tels qu'ils sont prévus ne sont pas systématiquement avantageux par rapport au RI actuel, y compris pour certains agents de catégorie C, et induiront pour beaucoup la nécessité d'y adjoindre l'IFSE individuelle pour ne pas perdre en rémunération.
→ EX : pour les techniciens principaux de 2^{ème} classe, les montants d'IFSE socle des 4 derniers SG de la catégorie B (même revalorisés de 2% pour prendre en compte l'expérience pro liée à leur grade) seront défavorables à leur montant de RI actuel.
2. L'IFSE individuelle permettra certes le maintien du niveau de rémunération actuel des agents au moment de l'application du RIFSEEP, mais quid dans la durée et surtout en cas de changement de poste, notamment pour une prise de responsabilités supérieures ?
→ Ex : un attaché principal responsable de pôle qui souhaiterait évoluer vers un poste de chef de service verra sa rémunération stagner.
3. L'autorité territoriale prévoit un principe de vases communicants entre l'IFSE socle et l'IFSE individuelle en cas de changement de grade.
→ Ex : un agent bénéficiant d'une IFSE individuelle et accédant à un grade supérieur, par avancement ou suite à examen professionnel, verra son IFSE socle majorée (+2,5% par grade en C, 2% en B et 1,5% en A), mais dans le même temps son IFSE individuelle diminuera d'autant. Ainsi le gain obtenu par le changement de grade sera nul.

Face à ces constats, il ressort qu'en l'état le RIFSEEP risque d'entraîner les conséquences suivantes :

→ **Frein à la mobilité**, avec le risque de perte salariale en cas de changement de poste, parfois même en cas de prise de fonctions supérieures, frein à l'évolution des agents que la collectivité encourage pourtant à être acteurs de leur carrière, perte de motivation...

→ **Perte d'attractivité** de certains postes, notamment en tension (ex : métiers du bâtiment), collectivité peu attirante de nouveaux talents avec des grilles salariales peu attrayantes,

→ **Individualisation et inéquité** des situations : incitation à la négociation, rémunérations « à la carte ». Objectif contraire au principe d'harmonisation du dispositif RIFSEEP.

Pour ces raisons, et à l'instar des autres organisations syndicales, la CFE CGC a voté par deux fois contre le RIFSEEP en Comité Technique et demandera à l'autorité territoriale une révision du dispositif et davantage de garanties, notamment sur les points évoqués ci-dessus.

Pièces jointes :

- **annexe 1 : tableau de classification des fonctions par SG et catégories,**
- **annexe 2 : tableau des montants d'IFSE socle par SG, catégories et filières.**

TABLEAU DE REPARTITION DES FONCTIONS PAR SOUS GROUPES ET CATEGORIES									
---	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CATEGORIE A							
A4	A3		A2	A1			
SG8	SG7	SG6	SG5	SG4	SG3	SG2	SG1
Expertise et conseil	Encadrement de proximité, Pilotage, expertise et conseil	Encadrement fonctionnel intermédiaire	Encadrement intermédiaire ou encadrement fonctionnel d'Ets	Encadrement d'établissement(s)	Encadrement fonctionnel de direction ou expertise supérieure	Direction	Direction générale
Assistant(e) social(e)	Archéologue	Adjoint au chef de service	Chef de service	Coordonnateur(rice) petite enfance	Conseiller - expert	Directeur	DGA Adjoint
Chargé d'études*	Chargé de communication*	Coordonnateur pédagogique	Directeur adjoint d'établissement	Directeur d'établissement(s)	Directeur adjoint		DGA
Chargé de développement des quartiers prioritaires	Chargé de mission	Responsable d'établissement (cat. A)			Médecin		DGS
Educateur(rice) jeune enfant	Chargé d'opérations *						
Enseignant d'un domaine artistique	Chef de projet						
Ergothérapeute	Chef de projet informatique						
Infirmier(ière)	Conservateur						
Psychologue	Contrôleur de gestion						
Psychomotricien	Coordonnateur actions culturelles						
Référent social	Juriste						
Régisseur d'œuvres	Responsable adjoint d'établissement (cat. A)						
Responsable administratif	Responsable de département (CRR)						
Responsable technique	Responsable de pôle						
Restaurateur(rice) d'œuvres*	Responsable relais des assistantes maternelles						
	Webmaster éditorial						

			CATEGORIE B			
B3			B2		B1	
SG6	SG5		SG4	SG3	SG2	SG1
Coordination ou accompagnement	Coordination ou accompagnement spécialisé		Encadrement fonctionnel de proximité ou expertise spécifique	Encadrement de proximité	Encadrement fonctionnel intermédiaire	Encadrement intermédiaire ou d'Ets
Accompagnateur musical	Archiviste	Coordonnateur comptable et financier	Adjoint au responsable	Chef de bassin	Adjoint au chef de service	Chef de service
Animateur	Assistant enseignement d'un domaine artistique	Animateur multimédia	Administrateur réseaux et télécom	Responsable de pôle	Coordonnateur éducation - restauration	
Animateur de l'environnement	Assistante de direction	Assistant budgétaire	Administrateur système	Responsable secteur		
Assistant communication	Chargé de collections - médiateur	Assistant RH	Analyste développeur			
Assistant comptable et financier	Chargé de communication*	Géomaticien	Chargé de commande publique			
Assistant données SIG	Chargé de compétences	Infirmier(ière)	Chargé de projets			
Assistant gestion administrative	Chargé d'études*	Infographiste	Chargé d'opérations *			
Assistant gestion administrative et comptable	Chargé événements	Inspecteur salubrité	Régisseur son et image			
Assistant technique	Community manager	Instructeur technique				
Contrôleur d'urbanisme	Conseiller en prévention	Médiateur culturel				
	Coordonnateur administratif	Photographe				
	Coordonnateur bâtiment	Qualiticien				
	Coordonnateur eau & assainissement	Référent Admin Finances				
	Coordonnateur exploitation et maintenance	Référent admin RH				
	Coordonnateur technique	Référent commerce				
	Documentaliste	Référent Progiciel				
	Educateur Patinage	Restaurateur(rice) d'œuvres*				
	Educateur sportif	Technicien maintenance informatique				
	Instructeur autorisations administratives	Technicien sanitaire				
	Maitre nageur sauveteur (MNS)	Webmaster				
	Aide soignant(e)	Auxiliaire de puériculture				

* Fonctions sur 2 catégories différentes

CATEGORIE C									
C2					C1				
SG5			SG4		SG3		SG2		SG1
Exécution Spécialisée			Gestion spécialisée		Encadrement fonctionnel de proximité ou technicité spécifique		Encadrement de proximité		Encadrement intermédiaire
Agent d'accueil	Agent d'accueil - surveillance	Bibliothécaire adjoint	Agent administratif affaires funéraires	Conducteur d'engins spéciaux	Agent de maintenance thermique	Adjoint au responsable	Chef d'équipe		Responsable secteur
Agent d'accueil - administratif	Capteur d'animaux	Agent administratif Citoyenneté	Agent administratif Citoyenneté	Coordonnateur de travaux	Carrossier	Adjoint Chef d'équipe	Chef d'atelier		Chef de production
Agent d'accueil - Standardiste	Agent d'animation	Chargé de suivi	Agent administratif Etat Civil	Louturière	Dessinateur	Second de cuisine	Chef de cuisine		
Agent de communication	Agent de collecte (ripeur)	Conservateur de cimetièr	Agent d'accueil - animation	Couvreur - Fumiste	Elagueur - grimpeur		Réfèrent Ecole		
Agent de courrier	Agent de déchèterie	Elagueur tondeur	Agent d'accueil - billetterie	Cuisinier(ière)	Electricien		Responsable cuisine relais		
Agent de gestion administrative	Agent de maintenance polyvalent	Emulsionneur	Agent d'accueil - social	Gestionnaire Commande publique	Electromécanicien		Responsable installations sportives		
Agent de protection scolaire	Agent de nettoiemnt du domaine public	Fossoyeur	Agent de gestion administrative et comptable	Gestionnaire comptable et financier	Machiniste				
Agent de sécurité	Agent de service	Gestionnaire scolarité	Agent de gestion administrative RH	Gestionnaire de compétences	Mécanicien				
Agent de surveillance	Agent de service scolaire	Grainetier	Agent de gestion comptable et financier	Gestionnaire du personnel	Officier d'Etat civil				
Agent d'entretien des locaux	Agent de surveillance voie publique	Jardinier	Agent d'entretien et de surveillance des bassins	Gestionnaire Terrain GDV	Opérateur GTC				
Aide archiviste	Agent d'entretien espaces verts	Jardinier - Botaniste	Agent d'instruction	Maçon - carreleur	Régisseur lumière				
Chauffeur (navette)	Agent d'exploitation du domaine public	Jardinier - Entomologiste	Aide médico-psychologique	Maçon / Paveur	Régisseur plateau				
Coursier	Agent d'exploitation du domaine public (chauffeur)	Jardinier - Floriculteur	Aide réfèrent Ecole	Maître composteur					
Gardien logé	Agent d'exploitation du domaine public et des réseaux	Jardinier - Production végétale	Ambassadeur du tri	Menuisier					
Huissier - chauffeur	Agent d'exploitation Ets sportif	Maçon - Monteur poseur	Assistant-e prévention risques professionnels	Peintre vitrier					
Préparateur - livreur	Agent installations sportives	Magasinier	ATSEM	Plombier chauffagiste					
Secrétaire (élus)	Aide de cuisine	Manutentionnaire	Auxiliaire de vie	Receveur placier					
Surveillant pause méridienne	Assistant accueil PE	Opérateur hotline	Chef de piste - surfaceur	Réfèrent accueil					
		Peintre	Conducteur de BOM - ripeur	Relieur					
		Réfèrent technique		Reprographe					
		Porteur de repas à domicile		Secrétaire de direction					
				Serrurier métallier					
				Serveur					
				Surveillant de travaux					

Une filière classée dans un groupe filière :

Au regard de la grande diversité des régimes indemnitaires actuels pour des niveaux de responsabilités similaires, surtout en catégorie B et A, et des historiques de situations individuelles liées par exemple aux transferts, il s'est avéré particulièrement difficile de répartir équitablement l'enveloppe supplémentaire en fixant un montant unique par groupe-fonction.

C'est pourquoi, après plusieurs recherches de scénarios, une option fixant des montants différents par groupe filière a été retenue pour les catégories B et A.

CAT.	F1	F2	F3
A	TECHNIQUE	FILIERE ADMINISTRATIVE ET CULTURELLE	FILIERE MEDICO-SOCIALE ET SPORTIVE
B	FILIERE ADMINISTRATIVE, ANIMATION, TECHNIQUE, SPORTIVE ET CULTURELLE	FILIERE MEDICO-SOCIALE	
C	TOUTE FILIERE		

Les montants retenus :

	C					B						A							
	CSG5	CSG4	CSG3	CSG2	CSG1	BSG6	BSG5	BSG4	BSG3	BSG2	BSG1	ASG8	ASG7	ASG6	ASG5	ASG4	ASG3	ASG2	ASG1
Filière 1	3 135	3 330	3 572	3 867	4 226	5 230	5 477	5 874	6 462	7 205	8 142	10 968	11 188	11 858	13 044	14 610	16 655	18 515	20 898
Filière 2						4 670	4 928	5 254	5 657	6 150	6 648	9 140	9 323	9 882	10 870	12 175	13 879	16 100	18 998
Filière 3												7 400	7 940	8 671	9 458	10 761	12 463	14 682	17 576